

Convention européenne des 12 au 14 juillet 2019.

REGLEMENT FINANCIER

13 décembre 2018

Les frais de traduction seront pris en charge par la trésorerie internationale.

Le montant des inscriptions. Ce sont les seules entrées sauf si on obtenait quelque subvention. Il est versé sur le compte de la zone organisatrice, soit directement par les inscrits, soit après avoir été perçu et centralisé par les responsables locaux des autres zones.

Les dépenses.

Frais de location et gestion locale ; L'impression, expédition des documents (affiches, dépliant, bulletin d'inscription, puis programme en chaque zone et chaque langue, etc.) ; les enregistrement des vidéos ; Les festivité s'il y en a.

Elles seront inégales selon les zones. Les plus importantes seront dans le Forum organisateur, mais toutes seront totalisées dans le bilan final — avec justificatifs évidemment.

Le solde, bénéfice ou déficit, reviendra au Forum organisateur comme c'est le cas pour les RV internationaux.